



Syndicat Intercommunal  
des Eaux du Val de l'Ognon

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU du 19 mai 2015 à 9 heures 30

Président : Thierry DECOSTERD

Secrétaire de séance : Marie Claire LACOUR

Elus présents : Corinne ARNOUD, Marie Claire LACOUR, Daniel BELIARD, Damien CLERGET, Serge DOUDOU, Pascal DUCRET, André GAUTHIER, Christophe LEMONIER, Claude MAIRE, Daniel MEYER.

Elus excusés : Jean Luc FRICHET, Raymond BALLOT

Autres présents : Didier ROLLET.

Ordre du jour :

- Travaux : état d'avancement, groupement de commandes avec PELOUSEY, demande de subventions,
- Achat de terrain à BONBOILLON,
- Réflexion sur la compétence assainissement,
- Convention CDG25 pour l'ACFI,
- Admissions en non-valeur,
- Préparation de l'inauguration et visite des sites du 12 juin,
- Divers.

### **1. Approbation du PV de la séance précédente.**

Le bureau, à l'unanimité, approuve le PV de la séance précédente. Marie Claire LACOUR est nommée secrétaire de séance.

Le président demande aux membres s'ils sont d'accord pour ajouter à l'ordre du jour une décision modificative pour intégrer un changement d'imputation comptable concernant un remboursement d'un trop perçu à l'Agence de l'eau. Les membres sont d'accord à l'unanimité.

### **2. Décision modificative**

Le Président explique au Bureau Directeur que l'Agence de l'eau, suite à une vérification sur les aides versées lors des travaux de raccordement de Venère, avait constaté un écart entre le montant des travaux justifiés et les aides notifiées. Le syndicat a donc reçu un trop perçu.

Le Président informe le Bureau Directeur que le Syndicat doit procéder à un remboursement de l'aide attribuée pour un montant s'élevant à 8921 €. Ce paiement était prévu au budget, mais pas sur le bon compte.

Par conséquent, il précise qu'il y a lieu d'effectuer une modification budgétaire comme suit :

- 2315.45 Investissement Dépenses AEP 2015 : - 8921 €
- 13111 Investissement Dépenses Agence de l'Eau : + 8921 €

Le Bureau, l'exposé de son Président entendu et après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition du Président,

*(Délibération une prise à l'unanimité)*

### **3. Travaux**

M. BELIARD dresse un état d'avancement des différents travaux.

Ainsi, l'entreprise Lacoste est en cours de chantier entre Sornay et Montagney pour la pose de 1.5 km de canalisation en fonte DN 150mm.

La nouvelle station de filtration sera mise en service sous quinzaine. Le président informe que la CAO a validé un avenant pour intégrer la mise en place de clapets anti retour sur les refoulements des puits, ainsi que le déplacement du système de chloration.

L'interconnexion avec le syndicat de Courbet sera effective sous quinzaine. Il restera les aménagements autour du site (portail, clôture et engazonnement). A ce propos le Président rapporte que la CAO a validé un avenant pour traiter la renouée du Japon, présente sur le site, ainsi que l'apport de terre végétale pour couvrir les coupoles des cuves.

Le Président explique au Bureau que le Syndicat envisage dans son programme 2015, les travaux suivants :

- LANTENNE VERTIERE / Réhabilitation AEP Grande Rue pour un montant de travaux estimé à 82 000 euros HT.
- FERRIERES LES BOIS /Réhabilitation du réseau rue de la Cure pour un montant estimé à 87 000 euros H.T.

Le Président informe le Bureau Directeur qu'il souhaite solliciter les aides du Conseil Général du Doubs ainsi que l'Agence de l'Eau.

Le Bureau, décide d'accepter la proposition du Président,

*(Délibération une prise à l'unanimité)*

Le Président explique au Bureau Directeur que le Syndicat souhaite faire un groupement de commande avec la commune de Pelousey pour la réalisation de travaux AEP Rue du Chêne Bénit à PELOUSEY.

Le coût de ces travaux est estimé à 378 618.94 euros HT.

En effet, la commune de Pelousey y réalise la pose d'une conduite d'assainissement, ce qui permettra d'avoir une bonne coordination sur le chantier.

Le Bureau Directeur, l'exposé de son Président entendu et après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition du Président,
- d'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commande pour ces travaux,

*(Délibération une prise à l'unanimité)*

#### **4. Achat de terrain à Bonboillon**

Le président explique que le syndicat pourrait avoir besoin d'acheter du terrain sur le secteur de Bonboillon pour renforcer le stockage. En effet, une étude est en cours avec le conseil général de Haute Saône pour étudier la possibilité d'alimenter en secours des communes dans le secteur de Charcenne, depuis ce point haut.

Le terrain du syndicat n'est pas assez grand pour accueillir une cuve supplémentaire.

La commune de Bonboillon dispose d'un terrain en face du réservoir qui pourrait permettre l'implantation d'une nouvelle cuve. Une rencontre a eu lieu avec la commune qui serait prête à vendre le terrain, reste à définir un tarif.

Le bureau trouve qu'il est prématuré de décider d'un achat avant de connaître la surface nécessaire et le volume du réservoir à réaliser.

Ce point sera donc rediscuter lorsque l'étude sera plus avancée.

#### **5. Réflexion sur la compétence assainissement**

Le président explique que suite à la dernière assemblée générale, comme convenu, des questionnaires ont été envoyés aux communes pour faire un bilan sur l'état de l'assainissement, en vue de l'étude de la prise de compétence par le syndicat.

M. Maire explique qu'une réflexion est en cours à la CAGB, et qu'il fait partie du groupe de travail sur le sujet.

Nombres de questions restent en suspens sur le sujet : comment intégrer la problématique du pluvial avec les réseaux unitaires, quel tarification pour tenir compte de l'état différent des réseaux et stations communaux, quelle forme administrative, quel devenir pour les communes de la CAGB faisant partie du syndicat .... ?

#### **6. Convention avec le CDG ACFI**

Le Président explique que selon l'article 2-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, "*les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.*"

A cette fin et selon l'article 5 du même décret, elle désigne après avis du CT, l'agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité. Ainsi, elle peut passer convention avec le centre de gestion pour la mise à disposition de tels agents.

Le Président propose donc un renouvellement du conventionnement avec le Centre de Gestion du Doubs.

A la suite de l'avis favorable du comité technique réuni le 3 février 2015, Le Bureau, l'exposé de son Président entendu et après en avoir délibéré, décide de passer une convention (renouvellement) avec le centre de gestion du Doubs pour la désignation obligatoire d'un ACFI

*(Délibération une prise à l'unanimité)*

#### **7. Admission en non valeur**

Le Président explique au Bureau Directeur que suite à l'ordonnance d'effacement des dettes du Tribunal d'Instance de Besançon pour un abonné, il convient d'admettre en non-valeur les créances suivantes :

- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| - 2011-031-15981 du 13/10/2011 (solde) | 13.51 € TTC dont TVA 0.70 €   |
| - 2012-035-6483 du 03/05/2012          | 174.29 € TTC dont TVA 9.09 €  |
| - 2012-058-16422 du 08/10/2012         | 948.27 € TTC dont TVA 49.44 € |
| - 2013-016-6546 du 26/04/2013          | 131.98 € TTC dont TVA 6.88 €  |

- 2013-040-16683 du 21/10/2014

110.00 € TTC dont TVA 5.74 €

Le Bureau, l'exposé de son Président entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'admission en non-valeur des quittances susnommées pour un montant de 1378.05 €, soit 1306.40 €, TVA 71.85 €.

## **8. Divers**

En raison du retard sur le chantier de la filtration, la visite des sites du 12 juin est annulée, elle est reportée au 18 septembre.